



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire  
Commune de Vouvray

## ARRÊTÉ

N° 2026-180 du 08 septembre 2026

**Objet :** Arrêté portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie pour l'association Vouvray Animation à l'occasion de la Brocante le 20 septembre 2026.

### AUTORISATION N°2/5 (Vouvray Animation)

Le Maire de la Commune de Vouvray,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,  
Vu le Code de la Santé publique et notamment ses articles L 3321-1, L3334-2 alinéa 1, L3335-1 et L 3335-4,  
Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2011 fixant les périmètres de protection générale pour les débits de boisson,  
Vu la demande formulée par Mme Evelyne MAILLET, représentante de l'association Vouvray Animation, en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie le 20 septembre 2026 à l'occasion de la Brocante

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** A l'occasion de la Brocante, l'association Vouvray Animation - représentée par Mme Evelyne MAILLET - est autorisée à ouvrir et tenir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie le 20 septembre 2026 de 8h à 20h, sous la Halle de Vouvray, avenue André Maginot.

**Article 2 :** Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, protection des mineurs contre l'alcoolisme, répression de l'ivresse publique, etc...).

**Article 3 :** À l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, que des boissons des groupes 1 et 3 définis à l'article L. 3321-1 du code de la santé publique.

**Article 4 :** Une copie du présent arrêté sera transmise au demandeur et à la brigade de Gendarmerie de Vouvray.

#### Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

#### Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- son affichage et sa notification le : 09 septembre 2026

Fait à Vouvray, le 08 septembre 2026



Le Maire,

Brigitte PINEAU